

Le Prémontexte

VOLUME 63
JUILLET 2017



Dans ce journal...

Banquet de fermeture	Page 2
Défilé du 100e	Page 3
Service Incendie	Page 4
Informations municipales	Page 5-6-7
Urbanisme	Page 8
Legs au pratimoine	Page 8

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu

Lundi, le 14 août 2017 à 19h.

Banquet de fermeture



Souper et soirée dansante avec
Manon Boisvert et ses gentlemen

À Ferme Nouvelle-France

(2581, rang Augusta, Sainte-Angèle-de-Prémont)

Vin du 100^e offert gratuitement
(1 bouteille pour 4 personnes)

Samedi le 26 août à 18h

L'accueil pour le souper se fera à partir de 17h

Coût du billet : 30.00\$

Quantité limitée

Aucun billet ne sera vendu à la porte.

Aucun siège réservé, premier arrivé, premier servi!

Pour acheter vos billets, téléphoner à
Isabelle Plante 819-268-5526 poste 2600 ou 819-268-8546

Défilé du 100^{ième}



Dans le cadre de la clôture des cérémonies du 100^{ième} qui aura le 26 août 2017 un défilé se déroulera dans les rues de la municipalité.

Le départ se fera au Vignoble Prémont à 14h et se terminera à la Ferme Nouvelle-France. Une exposition de voitures antiques aura lieu au Vignoble Prémont la même journée. Tous les véhicules inscrits seront invités à prendre part au défilé. Le tout se fera dans une alternance de des vieilles autos et des chars allégoriques inscrits.

Pour ceux et celles qui sont intéressés à participer, vous devez inscrire votre char allégorique avant le 18 août 2017. Il est important de construire votre char de façon à ce qu'il soit sécuritaire ainsi que le véhicule qui va le remorquer.

Aucune traction animal ne sera acceptée.

Je vous invite à participer en grand nombre et le défilé n'en sera que plus beau. *(avec de la musique, c'est encore mieux!)*

*******L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps!*******

*Pour inscription et information, communiquez avec
Denis Bergeron,
au numéro suivant : 819-996-0216*

« Feu à ciel ouvert et de débris »

(demande de permis)

1- Permis de brûlage

- Toute personne qui désire faire brûler des branches, des résidus de boisés, des résidus de végétation doit se procurer un permis de brûlage.
- Le propriétaire doit en tout temps respecter les indications inscrites sur le permis. Toute personne qui allume un feu en demeure « responsable ».

NOTE: *Aucun permis ne sera émis pour faire le brûlage de pneu, plastique, produit de vinyle, produit pétrolier, fibre de verre etc....*

2- Foyer extérieur

- Pour ceux qui veulent faire de petit feu sur leur terrain, vous devez vous procurer un foyer extérieur avec pare-étincelles.
- Pour ceux qui ont des foyer de pierres ou de briques, vous devez mettre un pare-étincelle sur le devant et sur la sortie à fumée.
(règlement prévention incendie 249-10, chapitre 6)

NOTE : *Pour ceux qui ne respecteront pas ces obligations, tous les frais encourus seront à la charge du propriétaire du terrain (advenant la sortie des pompiers).*

Pour infos et demande de permis, contactez Denis Bergeron au numéro de téléphone 819-996-0216.



Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances estivales du 30 juillet au 6 août 2017. L'horaire régulier reprendra aux heures normales le 7 août.

Le bureau sera également fermé le jeudi 17 août pour une formation des employés.

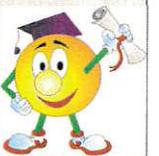
**RECONNAISSANCE À LA
"PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE "**

Le programme "Reconnaissance à la persévérance scolaire" de la municipalité de Ste-Angèle-de-Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires.

Un " *certificat honorifique* " accompagné d'un chèque au montant de \$100.00 sont remis aux personnes qui se sont qualifiés (es). Cette remise a lieu lors de la "Fête au village" où à un autre moment dans l'année!

" CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS "

- ◇ être résident de la municipalité de Ste-Angèle-de-Prémont;
- ◇ déposer une preuve d'identité (permis de conduire, carte d'assurance-maladie ou autre au bureau municipal;
- ◇ déposer le certificat, l'attestation où l'équivalent émis par le Ministère de l'Éducation ou l'école fréquentée;





**Date des versements pour
les taxes municipales 2017**

1er versement : 2 mars 2017

2e versement : 1er mai 2017

3e versement : 30 juin 2017

4e versement: 29 août 2017

**Prochaine publication du Prémontexte :
le 30 août 2017,**

faites parvenir vos informations avant le 23 août 2017

(Le délai de publication peut différer, veuillez ne pas en tenir compte).

Bureau municipal
2451, rue Camirand
Sainte-Angèle-de-Prémont
J0K 1R0

Téléphone: 819-268-5526
Télécopieur : 819-268-5536
Courriel: sec-
tresadj@municpremont.ca

ESCOUADE CANINE

Pour toute demande concernant les chiens errants, veuillez communiquer maintenant avec le service de l'Escouade Canine de la Mauricie,

M. Éric Lamy, 819-539-3310;

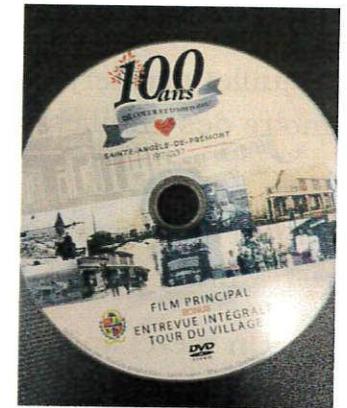
Téléphone 24heure/24heure : 819-539-2424

Le DVD de "100 ans de cœur et d'histoire" est maintenant en vente au bureau municipal au coût de 5,00\$.

Le DVD offre le film principal avec nos acteurs : Madame Pearl Lessard Bellemare, Madame Lucie Lambert Lacoursière, Monsieur André Lambert et Monsieur Lévis St-Yves qui nous racontent leurs souvenirs de la municipalité.

Il y a aussi l'entrevue intégrale avec M. Lambert et la municipalité en image.

Quantité limitée, il n'y aura pas de réimpression! Faites-vite!!



URBANISME

IMPORTANT:

Pour tout projet de construction ou rénovation, n'oubliez pas de faire la demande d'un permis au bureau municipal à l'inspecteur, M. Patrick Baril, au numéro suivant : 819-268-5526 , poste 2605.

Prochaines dates:

9 août 2017

23 août 2017

6 septembre 2017



LEGS AU PATRIMOINE

Le 8 juillet dernier, se tenait la cérémonie du legs au patrimoine, à la mémoire des familles souches de notre communauté et en hommage à leurs descendants.

Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement les citoyens qui ont assisté à la cérémonie malgré le temps incertain.

Un merci spécial aux représentants des familles souches.

Vous pouvez voir le monument au parc municipal.